

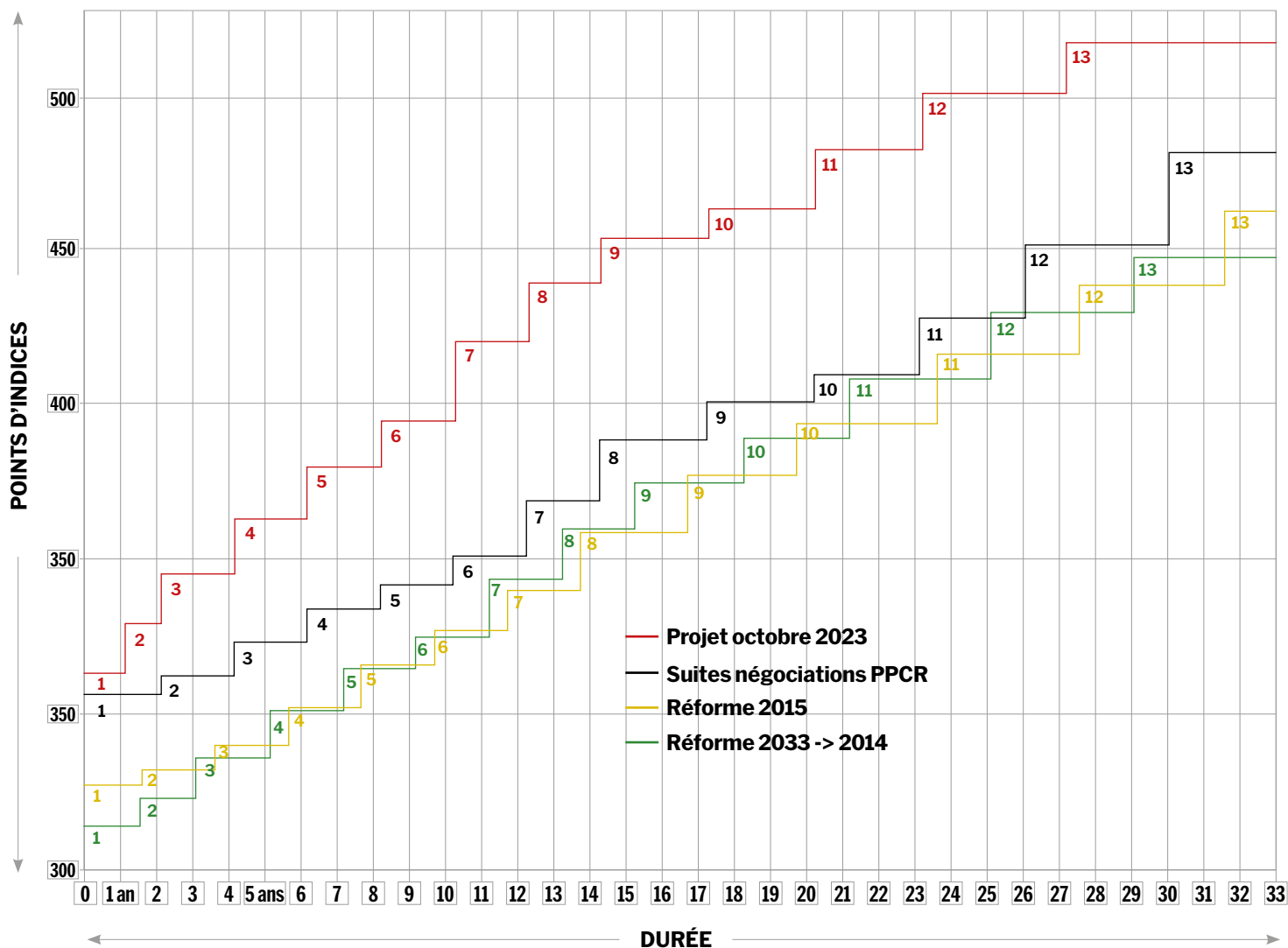
DÉCLARATION

GRILLE PROPOSÉE AUX GREFFIERS

MISES AU POINT

Depuis la présentation des grilles par la DSJ, des erreurs d'analyse, de compréhension, voire carrément des « fake news », ont circulé...

GREFFIERS : Grille du grade de base



DÉCLARATION

La grille

La grille proposée par la DSJ (cf. graphique joint) est largement au-dessus de la précédente, même suite à « PPCR » : **jusqu'à 50 points d'indice en plus à certains moments dans le grade de base !** Dire que la grille est mauvaise est donc totalement erroné. Si elle comporte quelques difficultés selon la CGT¹, il est difficile de dire que c'est une mauvaise grille.

Par ailleurs, le passage d'un corps de B dans un corps de A ne s'est jamais fait sur du A type (c'est-à-dire la grille des attachés d'administration). En revanche, la grille proposée termine 6 points au-dessus de la grille des éducateurs PJJ, récemment passés en A.

Enfin, il est important de rappeler l'article 2 du décret 2002-60 relatif... aux heures supplémentaires : « Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent être versées, dès lors qu'ils exercent des fonctions ou appartiennent à des corps, grades ou emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, aux fonctionnaires de catégorie C et aux fonctionnaires de catégorie B. ».

Un passage en A pourrait conduire à la perte des heures supplémentaires, ce qui ferait faire de belles économies pour l'administration...

Le reclassement

Le problème est d'autant plus important que la grille est très bonne : plus la grille est bonne, plus il y a un problème de reclassement.

Lorsque la grille proposée n'est pas favorable, il ne risque pas d'y avoir de perte d'échelons...

Le passage en A ne réglerait pas le problème du reclassement, qui se ferait toujours à l'indice égal ou immédiatement supérieur !

Comme exposé dans notre précédent tract², c'est bien le reclassement qui n'est pas bon et c'est bien sur la question du reclassement qu'il faut se battre !

La CGT continuera de se battre pour un reclassement conséquent, notamment lors de la rencontre avec le directeur de cabinet du garde des sceaux le 26 juin prochain !

Le détachement

Parmi les « fake news » qui ont circulé, la fin de la possibilité des détachements ! Là encore, nous avons expliqué que cela se fondait – une fois n'est malheureusement pas coutume – sur une méconnaissance des textes...³

En revanche, il est probable que le détachement vers un certain nombre d'administrations soit moins, voire plus du tout intéressant d'un point de vue financier. Mais on ne peut pas regretter des détachements sortants en nombre croissants pour cause de manque de reconnaissance financière du corps des greffiers, puis se plaindre d'une revalorisation enfin significative...

En conclusion :

OUI à la nouvelle grille ! NON à la proposition de reclassement de la DSJ !

Montreuil, le 13 juin 2023

1. <https://cgt-justice.fr/bilaterale-du-16-fevrier-2023-enfin-une-amelioration-indiciaire-des-greffiers/>

2. <https://cgt-justice.fr/future-grille-des-greffiers-la-grille-du-petit-a-sans-les-inconvenients-du-a-mais-un-reclassement-affligeant/>

3. <https://cgt-justice.fr/a-propos-des-possibilites-de-detachements-des-greffiers/>

Cour d'appel – 34 quai des orfèvres – Esc. F – 1^{er} étage/Entresol n°1 75055 PARIS CEDEX 1

Tél/répondeur : 01.44.32.58.60 – Tél. 01.44.32.52.04 – Fax : 01.46.33.26.98

Courriel : Synd-cgt-acsj@justice.fr - Site internet : <https://cgt-justice.fr>